



## Pension alimentaire et garde alternee

Par **laure**, le **28/09/2009** à **12:26**

Bonjour,

Jusqu'à ce jour, j'avais la garde de mes 2 enfants la semaine un week-end sur 2 et la moitié des vacances. Or, compte tenu d'un changement d'emploi du temps du père de mes enfants, on va passer en garde alternée. Doit-on faire valider notre nouveau mode de garde devant un avocat? D'autre part, je ne perçois plus la pension alimentaire dès lors du passage à la garde alternée? Comme je viens de perdre mon emploi, cette perspective ne m'enchant guère.

Merci pour vos réponses

Cdt

Laure

Par **MAGNOLIA73**, le **06/10/2009** à **13:03**

Bonjour,

Je viens de lire votre message. OUI il faut passer devant le juge pour faire modifier la requête (changement de mode de garde et versement d'une pension alimentaire voir même prestation compensatoire).

Je suis moi même en garde alternée 1 semaine sur 2 et je touche de mon ex. 600€/M. car il touche plus de 2 fois mon salaire. La garde alternée ne veut pas dire "pas de pension". Si les salaires ont une trop grande diff. alors il peut y avoir pension. Vous pouvez aussi demander une prestation compensatoire, ce montant est pour vous pour votre changement de vie, alors que la pension est une aide à l'éducation des enfants.

Posez toutes ces questions à votre avocat, mais je suis certaine que garde alternée peut

donner droit à une pension alimentaire.  
Bonne chance.

Par **laure**, le **06/10/2009** à **13:56**

Merci bcp Magnolia pour votre réponse. C'est encourageant.

Cdt

Laure